



Paris, le 15 novembre 2023

Madame Élisabeth BORNE
Première ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

Madame la Première ministre,

L'Uniopss a pris acte de l'échec des négociations concernant l'avenant sur les rémunérations et les classifications, prélude d'une future Convention collective unique étendue (CCUE) dans la branche professionnelle associative sanitaire, sociale et médico-sociale. Première organisation représentant les secteurs non lucratifs des solidarités et de la santé par le nombre et la diversité de nos adhérents ainsi que par notre ancrage territorial, nous ne pouvons rester sans réagir face à cette situation.

Depuis l'origine, notamment lors de la Conférence des métiers initiée le 18 février 2022 par votre prédécesseur, Jean Castex, l'Uniopss, à la place qui est la sienne, a toujours soutenu la démarche d'une possible convention unique étendue pour l'ensemble du secteur associatif de la santé et des solidarités, en vue d'améliorer le plus rapidement possible la situation des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social. Cela est d'autant plus nécessaire que plusieurs centaines de milliers de salariés de notre secteur ne dépendent actuellement d'aucune convention collective.

Plus de vingt mois après, le blocage actuel laisse sans perspective le secteur non lucratif qui subit par ailleurs des difficultés budgétaires et une pénurie des métiers sans précédent mettant en danger les structures associatives et, par là même, les droits des personnes vulnérables à être accompagnées.

Nous ne pouvons que déplorer ce qui est un échec collectif pour l'ensemble du secteur non lucratif des solidarités et de la santé, ceci dans un contexte de questionnement fort pour la pérennité de nos établissements et services associatifs.

Pour sortir de cette impasse, il nous semble essentiel de mettre en place le Comité des métiers socio-éducatifs explicitement prévu lors de la Conférence des métiers par le Premier ministre et l'Assemblée des départements de France, ce que nous avons demandé depuis à plusieurs reprises, sans succès.

Dans la communication des résultats de la Conférence, il était précisé que comité devait « garantir la mise en œuvre d'un agenda ambitieux pour les métiers du social » et « organiser dans la durée un pilotage dynamique et resserré des différents chantiers ».

Ce comité devait être ainsi le « *garant des ambitions portées pour cette filière, s'agissant par exemple de la gestion prévisionnelle des effectifs dans ce secteur, de la rénovation de l'architecture des qualifications et des diplômes, ou de l'amélioration des outils de contractualisation pour améliorer la qualité du travail des professionnels et faciliter l'innovation.* »

Sa mise en place aujourd'hui s'impose, afin que l'ensemble des parties prenantes participent au sursaut nécessaire, cela au-delà des négociations conventionnelles qui doivent respecter leur cadre. L'Uniopss, comme cela avait indiqué dès l'origine, y participera de façon active.

Si l'assurance de financements à la hauteur des revalorisations salariales envisagées dans le projet d'accord qui n'a pas abouti a certainement été un élément rendant plus difficile les négociations, ce comité permettrait sans doute de retrouver rapidement le chemin des négociations conventionnelles et de créer un climat de dialogue et de confiance pour le secteur non lucratif des solidarités, les personnes accompagnées, les aidants et les jeunes tentés par ces métiers.

Le risque de faire perdurer la situation actuelle est d'empêcher les évolutions nécessaires dans la transformation de l'offre et des organisations, freiner les possibilités de recrutement et de fidélisation des professionnels, et surtout de mettre en péril la capacité et la qualité des réponses aux besoins actuels et à venir des personnes accompagnées.

Par ce courrier, l'Uniopss prend toute sa part pour participer à surmonter cet échec et faire de ce moment l'occasion d'un sursaut vital pour l'ensemble du secteur non lucratif, au profit avant tout des personnes accueillies et accompagnées.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette démarche et vous confirmant notre disponibilité afin d'échanger sur cette situation et nos propositions, je vous prie de croire, Madame la Première ministre, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Daniel GOLDBERG
Président de l'Uniopss